

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 20<sup>ème</sup> RALLYE DE LA PORTE NORMANDE

### « Joël LE MOINE »

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... dès obtention du visa  
Ouverture des engagements : ..... dès obtention du visa  
Clôture des engagements : ..... 09/10/2023  
Parution du carnet d'itinéraire : ..... 21/10/2023 de 08h45 à 18h00, Salle des Fêtes, Gournay  
Dates et heures des reconnaissances : ..... 21/10/2023 de 08h45 à 12h30 et 13h30 à 18h00  
Vérifications administratives : ..... 21/10/2023 de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h45  
Vérifications techniques : ..... 21/10/2023 de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Heure de mise en place du parc de départ : ..... 21/10/2023 à 10h30, place Remshalden, Gournay  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : ..... 21/10/2023 à 17h00, Salle des Fêtes, Gournay  
Publication des équipages admis au départ : ..... 21/10/2023 à 20h00, Salle des Fêtes, Gournay  
Publication des heures et ordres de départ : ..... 21/10/2023 à 20h00, Salle des Fêtes, Gournay  
Briefing de la Direction de course : ..... 21/10/2023 à 20h30, Salle des Fêtes, Gournay  
Départ : ..... 22/10/2023, Parc de nuit, Gournay  
Publication des résultats partiels : ..... consulter le direct <http://www.rallygt.net/rrpn2023/>  
Arrivée à : ..... 22/10/2023, place Nationale, Gournay  
Vérification finale : ..... Garage Normandie, Parc de la Garenne, Gournay  
Taux horaire de la main d'œuvre : ..... 60 € TTC  
Publication des résultats du rallye : ..... au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent  
Remise des prix : ..... 22/10/2023, place Nationale, Gournay

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Pays de Dieppe organise le 20<sup>ème</sup> Rallye de la Porte Normande « Joël Le Moine » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 03/08/2023 sous le numéro 50 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 558 en date du 03/08/2023.

#### *Comité d'Organisation*

Président : ..... **Yannick MALHERBE** (Organisateur technique)  
Membres : ..... Membres de l'Ecurie Porte Normande  
Secrétariat du Rallye : ..... **Ecurie Porte Normande**, 66 rue Nationale 60590 TRIE CHATEAU  
Téléphone : ..... **06 73 85 22 51**  
Adresse-mail : ..... **yannick.malherbe@wanadoo.fr**  
Permanence du Rallye : ..... Salle des Fêtes du 21/10/2023 08h30 au 22/10/2023 20h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

#### Collège des Commissaires Sportifs

Président	Christine FAULIN-LECAT ..... Licence n°126053
Membre	François JARDIN ..... Licence n°20414
	Christian BOUCHARD ..... Licence n°35065

#### PC Course

Directeur de Course	Hubert VERGNORY ..... Licence n°7092
Directeur de Course adjoint	Claude ROJ ..... Licence n°142485
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean-Yves FAULIN ..... Licence n°11116
	Lucien VARANGLE ..... Licence n°36384
Classements	Raphael VOISIN ..... Licence n°211834

#### Gournay

Chargés des relations avec les concurrents	Michel GUENET ..... Licence n°196276
Commissaire Technique responsable	Jean BOUQUET ..... Licence n°3387
Commissaires Techniques adjoints	Christophe BOGEMANS ..... Licence n°44924
	Claude OLLIVIER ..... Licence n°16353
	Jean-Louis AUBLE ..... Licence n°4592
Chargé de Relations avec la Presse	Jean-Jacques JOLLY .....

#### Epreuves-Spéciales

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Edouard MATHIOT ..... Licence n°208309
	Patrick JOVE ..... Licence n°128187
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean-Pierre LACROIX ..... Licence n°3474
	Sandrine LONGONI ..... Licence n°42411
Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS ..... Licence n°332301
Chronométrateurs	Sylvain COUEDON ..... Licence n°123698
	Christine COUEDON ..... Licence n°228506
	Jennifer LACHEVRE ..... Licence n°194351
	Gérard TANT ..... Licence n°147683
	M. .... Licence n° _____

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 20<sup>ème</sup> Rallye de la Porte Normande « Joël Le Moine » compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2
- Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications sont fixées aux lieux, dates et heures indiqués dans le paragraphe « Programme / Horaires », sans convocation.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 20<sup>ème</sup> Rallye de la Porte Normande « Joël Le Moine » doit adresser à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme / Horaires ».

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 160 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **310 €**
  - licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE ( Pilote ou Copilote ) – 20€ soit : **290 €**
- Une seule réduction d'engagement applicable par équipage**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **620 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au **Parc de la Garenne Route de Gisors**.

**Le parc d'assistance ne sera accessible qu'aux véhicules muni d'un laisser-passer, collé sur le pare-brise (le véhicule d'assistance + véhicule de reconnaissance).**

**Les plateaux devront impérativement et obligatoirement être stationnés aux parcs prévus à cet effet rue Félix Faure (voir annexe 1 – Plan et Infrastructures).**

**Aucun plateau ne devra être stationné dans le parc d'assistance.**

**Une fiche d'enregistrement des véhicules devra être impérativement remplie et remise lors des vérifications administratives (voir annexe 2 – Fiche d'enregistrement des véhicules).**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est « **EUDIFF** ».

Elle est apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule.



## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Porte Normande représente un parcours de **173,720** kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de **36,000** kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 LES MAZIS de 5,300 kms

ES 2-4-6 MONT RÉAL de **6,700** kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°3 - "Timing Horaire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme / Horaires ».

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en chèques. Les prix et les coupes ne sont pas cumulables.

Classements	1	2	3	TOTAL
Scratch	400 €	300 €	200 €	900€
Classes au départ:				
+ de 10	310 €	150 €	75 €	535€
8 à 9	310 €	150 €	60 €	520€
5 à 7	310 €	150 €	50 €	510€
3 à 4	310 €	100 €		410€
1 à 2	150€			150€
Féminin	310€			310€

La remise des prix se déroulera le Dimanche 22 octobre 2023 sur la **Place Nationale**.

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 3<sup>ème</sup> RALLYE VHC DE LA PORTE NORMANDE

### « Stéphane LANCELEVEE »

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement particulier moderne

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Pays de Dieppe organise le 3<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Porte Normande « Stéphane LANCELEVEE » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

##### 1.1P. OFFICIELS

###### Collège des Commissaires Sportifs

Président	Christine FAULIN-LECAT .....Licence n°126053
Membre	François JARDIN .....Licence n°20414
	Christian BOUCHARD .....Licence n°35065

###### PC Course

Directeur de Course VHC	Claude ROJ .....Licence n°142485
-------------------------	----------------------------------

###### Gournay

Chargés des relations avec les concurrents	Michel GUENET .....Licence n°196276
Commissaire Technique VHC responsable	Jacques SALENNE .....Licence n°18219

##### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 3<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Porte Normande « Stéphane LANCELEVEE » compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2024
- Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

##### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier moderne

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Porte Normande « Stéphane LANCELEVEE » doit adresser à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme / Horaires ».

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 140, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 160 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
  - licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE ( Pilote ou Copilote ) – 20€ soit : **230 €**
- Une seule réduction d'engagement applicable par équipage**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier moderne

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 5.2P PUBLICITE

Voir règlement particulier moderne

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Voir règlement particulier moderne

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Voir règlement particulier moderne

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

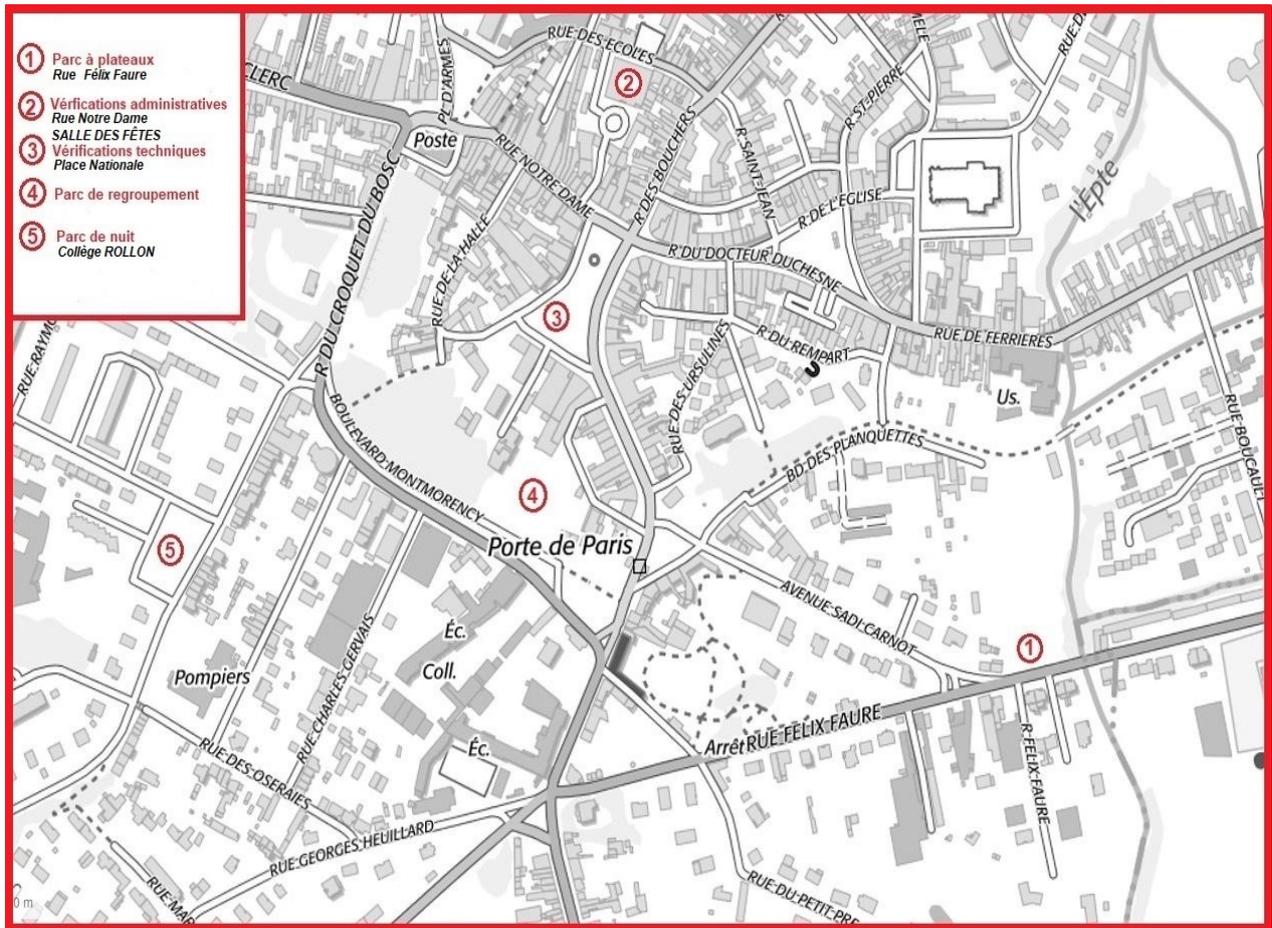
*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## **ARTICLE 10P. PRIX**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Coupes et Trophées.

## ANNEXE n°1 – PLAN ET INFRASTRUCTURES





**Fiche d'enregistrement des véhicules\***

Nom	
Prénom	
Téléphone	
N° de course	
Immatriculation du véhicule d'assistance	
Immatriculation du véhicule de reconnaissance	
Immatriculation du plateau	

\*Fiche obligatoire à remettre lors des vérifications administrative

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 1 – DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC DE NUIT				07h20
CH 0A	PODIUM	1,100		00h10	07h30
CH 0B	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,600		00h10	07h40
CH 0C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	08h10
CH 1	AVANT ES 1	19,700		00h30	08h40
	<b>ES 1</b>	<b>0,100</b>	<b>5,300</b>	<b>00h03</b>	<b>08h43</b>
CH 2	AVANT ES 2	6,200		00h20	09h03
	<b>ES 2</b>	<b>0,100</b>	<b>6,700</b>	<b>00h03</b>	<b>09h06</b>
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	17,840		00h40	09h46
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h00	10h46
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,600		00h10	10h56
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	11h26
CH 3	AVANT ES 3	19,700		00h30	11h56
	<b>ES 3</b>	<b>0,100</b>	<b>5,300</b>	<b>00h03</b>	<b>11h59</b>
CH 4	AVANT ES 4	6,200		00h20	12h19
	<b>ES 4</b>	<b>0,100</b>	<b>6,700</b>	<b>00h03</b>	<b>12h22</b>
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	17,840		00h40	13h02
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h50	13h52
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,600		00h10	14h02
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	14h32
CH 5	AVANT ES 5	19,700		00h30	15h02
	<b>ES 5</b>	<b>0,100</b>	<b>5,300</b>	<b>00h03</b>	<b>15h05</b>
CH 6	AVANT ES 6	6,200		00h20	15h25
	<b>ES 6</b>	<b>0,100</b>	<b>6,700</b>	<b>00h03</b>	<b>15h28</b>
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	17,840		00h40	16h08

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A